

Règlement Offre de bienvenue 2024 - 100 ans

Article 1 : Principe de l'opération

A l'occasion de son centenaire, la Carac organise du 16 septembre au 31 décembre 2024 une offre promotionnelle de bienvenue sur 4 contrats de la gamme : Carac Épargne Génération, Carac Épargne Patrimoine, PER Individuel Carac et la Retraite Mutualiste du Combattant.

En cas d'adhésion à Carac Épargne Génération ou à Carac Épargne Patrimoine par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre jusqu'à 500€ sous la forme d'un abondement :

- 50€ si le versement initial est supérieur ou égal à 1 500€ et inférieur à 10 000€,
- 100€ si le versement initial est supérieur ou égal à 10 000€ et inférieur à 30 000€,
- 300€ si le versement initial est supérieur ou égal à 30 000€ et inférieur à 50 000€,
- 500€ si le versement initial est supérieur ou égal à 50 000€.

En cas d'adhésion au PER Individuel Carac par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre jusqu'à 500€ sous la forme de chèques cadeaux multi-enseignes :

- 50€ si le versement initial est supérieur ou égal à 1 500€ et inférieur à 10 000€,
- 100€ si le versement initial est supérieur ou égal à 10 000€ et inférieur à 30 000€,
- 300€ si le versement initial est supérieur ou égal à 30 000€ et inférieur à 50 000€,
- 500€ si le versement initial est supérieur ou égal à 50 000€.

En cas d'adhésion à la Retraite Mutualiste du Combattant par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre 100€ sous la forme de chèques cadeaux multi-enseignes.

En cas d'adhésions multiples le même jour, seule la 1^{ère} adhésion enregistrée bénéficiera d'une récompense.

Cette offre est cumulable avec l'offre « Parrainage 2024 - 100 ans » en cours ainsi que l'offre « Bonus – 100 ans ».

Article 2 : Dates de l'opération

Cette opération se déroule du 16 septembre au 31 décembre 2024 inclus.

Sous réserve d'acceptation par la Carac, les dates prises en compte pour la validité des opérations d'adhésion seront les suivantes :

- La date de signature de la demande d'adhésion doit être comprise entre le 16 septembre et le 31 décembre 2024 inclus
ET
- Le dossier d'adhésion complet (constitué de la demande d'adhésion signée, des pièces justificatives et du moyen de paiement) doit être réceptionné par la Carac avant le 15 janvier 2025 (date du tampon de la poste faisant foi).

Règlement Offre de bienvenue 2024 - 100 ans

Article 3 : Conditions pour bénéficiaire de chèques cadeaux multi-enseignes de 50€, 100€, 300€ ou 500€ valables en France métropolitaine

En cas d'adhésion au PER Individuel Carac par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre 50€, 100€, 300€ ou 500€ sous la forme de chèques cadeaux multi-enseignes sous réserve :

- De la validité de l'adhésion au contrat PER Individuel Carac c'est-à-dire :

- Après acceptation de la demande d'adhésion par la Carac,
- Après un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion par le nouvel adhérent.
- Et du respect des conditions pour bénéficier de l'opération promotionnelle « Offre de bienvenue 2024 – 100 ans ».

En cas d'adhésion à la Retraite Mutualiste du Combattant par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre 100€ sous la forme de chèques cadeaux multi-enseignes sous réserve :

- De la validité de l'adhésion au contrat Retraite Mutualiste du Combattant c'est-à-dire :

- Après acceptation de la demande d'adhésion par la Carac,
- Après réception soit du titre de Reconnaissance de la Nation, d'une carte de combattant ou d'un document attestant du statut de Victime de guerre à titre militaire dans les 6 mois suivants la demande d'adhésion,
- Après un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion par le nouvel adhérent.
- Et du respect des conditions pour bénéficier de l'opération promotionnelle « Offre de bienvenue 2024 – 100 ans ».

- L'adhésion à la Retraite Mutualiste du Combattant ne sera validée que si toutes ces conditions sont réunies.

Ne peut bénéficier de 50€, 100€, 150€, 300€ ou 500€ sous forme de chèques cadeaux multi-enseignes :

- Toute personne déjà adhérente à la Carac pendant les dates de l'opération.
- Tout salarié de la Carac en poste pendant les dates de l'opération.

- L'envoi des chèques cadeaux multi-enseignes sera effectué par courrier recommandé dans un délai d'environ cinq mois après la date de signature du bulletin d'adhésion par le nouvel adhérent.

- La liste des enseignes est consultable sur la page suivante : <https://boutiques.cheque-cad战略.fr/enseignes>

Règlement Offre de bienvenue 2024 - 100 ans

Article 4 : Conditions pour bénéficier d'un abondement de 50€, 100€, 300€ ou 500€

En cas d'adhésion à Carac Épargne Génération ou Carac Épargne Patrimoine par un nouvel adhérent à la Carac, la Carac offre 50€, 100€, 300€ ou 500€ sous la forme d'un abondement versé sur le contrat nouvellement souscrit sous réserve :

- De la validité de l'adhésion au contrat Carac Épargne Génération ou Carac Épargne Patrimoine c'est-à-dire :

- Après acceptation de la demande d'adhésion par la Carac,
- Après un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion par le nouvel adhérent.

- Et du respect des conditions pour bénéficier de l'opération promotionnelle « Offre de bienvenue 2024 – 100 ans »

Ne peut bénéficier de l'abondement de 50€, 100€, 300€ ou 500€ :

- Toute personne déjà adhérente à la Carac pendant les dates de l'opération.
- Tout salarié de la Carac en poste pendant les dates de l'opération.

Article 5 : Versement de l'abondement

L'abondement sera versé sur la garantie du nouvel adhérent dans un délai de 30 jours suivant la date de signature du bulletin d'adhésion.

Pour les versements effectués sur le contrat multisupports Carac Épargne Génération ou Carac Épargne Patrimoine au titre de l'abondement lié à l'opération Bienvenue 2024, la répartition d'investissement choisie sera identique à celle du versement à l'adhésion

La Carac se réserve le droit à tout moment de modifier, suspendre ou mettre fin à l'offre, moyennant la diffusion d'une information sur la page www.carac.fr/operations-promotionnelles.